

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La rentrée du Parlement. — Les interpellations. — Une opinion de M. Fallières. — A l'Ecole Centrale.

Le Parlement est rentré depuis mardi pour la tenue de sa session extraordinaire; la grosse affaire sera le vote de la loi de finances au budget de 1905; c'est l'occupation habituelle des Chambres à la fin de l'année.

Mais cette fois, par suite de l'activité du Gouvernement et, disons-le, de la tactique malveillante de l'opposition qui regrettera un jour les conséquences de son action, deux lois seront mises sur le chantier: la loi sur le service de deux ans et le projet d'impôt sur le revenu. M. Combes a déclaré en outre que, fidèle au programme d'Auxerre, il demanderait aux Chambres de s'occuper dès janvier, et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de la loi sur les retraites ouvrières. Si tous ces projets aboutissent, on peut affirmer qu'aucune législature n'aura été plus productive.

A la Chambre des députés la première séance a été silencieuse, et cela étonné, car on s'attendait à une bataille engagée dès la première heure entre le ministère et ses adversaires. Mais l'ordre du jour proposé par M. Combes a été accepté et il a paru que l'opposition n'avait aucune organisation ni aucun plan arrêté. Fidèle à sa tactique, le président du Conseil avait provoqué une réunion des délégués des Gauches et de la sorte le Bloc a fait la loi.

Jeudi c'est la question du gaz à Paris qui a occupé la séance et les vendredis seulement seront réservés aux interpellations. La première aura tout naturellement pour objet la question religieuse devant le pays et devant le pape. Là-dessus une forte majorité est assurée à M. Combes qui fera des déclarations sur la rupture du Concordat.

Au Sénat, on a beaucoup remarqué le passage du discours de M. Waldeck-Rousseau, relatif à l'éloge de M. Waldeck-Rousseau. Le président du Sénat se prononce nettement pour la politique de M. Combes en déclarant que cette politique est bien le prolongement de celle de l'ancien sénateur de la Loire et non sa négation. Or, venant d'un modéré de l'espèce de M. Fallières, cette déclaration prend une grande valeur et renforce l'autorité de M. Combes auprès de tous les républicains.

Le but de M. Fallières était évidemment de contrecarrer l'opinion de ceux qui s'appuyaient sur les lettres de l'ancien président du Conseil pour déclarer que le ministère actuel faisait de la mauvaise besogne. En barrant la route aux ambitieux, le président du Sénat s'assure l'appui du parti républicain de gauche pour le cas où une haute situation viendrait à vaquer dans l'Etat, et il ne faut pas oublier que c'est en 1905 que M. Loubet achève sa septennalité.

Un incident s'est produit à l'Ecole Centrale qui jette le jour le plus fâcheux sur les menées du cléricisme dans les examens les plus sérieux et les situations les plus difficiles.

On a découvert que deux professeurs étaient affiliés à une association catholique, dite l'Abéille, qui a pour but, non de faire de la propagande religieuse, mais de soutenir les élèves adhérents et de leur réserver toutes les situations avantageuses. Le directeur de l'école avait averti M. Millerand de ce fait et M. Millerand s'était contenté de provoquer la démission des élèves de cette association. M. Trouillot, agira, sans doute, avec plus d'énergie, car il s'agit là non d'attentat à la liberté de conscience des professeurs, mais au contraire d'éviter qu'en cas d'examen, la liberté de conscience des élèves soit un prétexte à refus. En adhérant à une association

qui exige de tels engagements, les deux professeurs se sont rendus suspects de partialité décidée.

A L'ETRANGER

La dissolution de la Chambre italienne. — La guerre Russo-Japonaise.

En Italie, la période électorale est ouverte. Le Conseil des ministres a fixé la date de convocation des électeurs au 6 novembre et celle des ballottages au 13 du même mois. En même temps que le décret de dissolution de la Chambre existante, M. Giolitti a fait paraître un exposé des motifs qui est un véritable discours-programme du cabinet.

Il serait évidemment téméraire à l'heure actuelle de faire des pronostics. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la lutte entre les candidats ministériels et ceux des partis populaires sera très vive. Le grand discours que M. Giolitti doit prononcer fixera sur le sens de l'opposition; en faisant appel à la concentration de toutes les forces conservatrices, y compris des forces catholiques, le président du Conseil obligera les républicains et les socialistes à s'unir étroitement. Et dans la nouvelle Chambre, il y aurait non plus une gauche et une droite, mais un grand parti constitutionnel s'opposant à une extrême gauche qui viserait à la suppression du régime monarchique.

En Extrême-Orient, une grande bataille s'est livrée aux environs de Yan-Tai. Une fois de plus les Russes ont été vaincus et il semble que les pertes de Kouroupatkine seraient très fortes, 30.000 hommes environ. Cette défaite est d'autant plus regrettable que le généralissime russe avait lancé un manifeste pompeux et confiant; dans ce manifeste, il annonçait la victoire, proclamait la qualité des renforts reçus et finalement exposait son plan d'offensive. Les faits lui ont donné tort.

Il est vrai que l'armée du maréchal Oyama n'a pas su profiter complètement de sa victoire; dans l'offensive prise par l'aile gauche, pour transformer la retraite en déroute, le général Oku a été imprudent et cela lui a coûté 16 canons. C'est le premier échec japonais de la campagne; il est sérieux, mais il ne saurait modifier en rien les conditions générales de la lutte. La conséquence directe en sera sans doute une nouvelle offensive des Russes sur le Cha-Ho, mais il est à prévoir que cette fois les Japonais seront moins imprudents dans la résistance et dans la poursuite.

De Port-Arthur, aucune nouvelle intéressante. A Tokio, on déclare que le siège est sur le point de finir et peut-être l'échec de Kouroupatkine dans sa tentative de secours amènera-t-il un résultat. Les opérations du bombardement seraient dirigées avec plus d'activité et de précision depuis qu'un ballon japonais plane au-dessus de Dalny et donne par téléphone des indications aux artilleurs.

LE PIRETEUR.

Chambre des Députés

Séance du 20 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY

VICE-PRÉSIDENT

M. Roger-Ballu dépose une proposition de loi réclamant l'abaissement à dix centimes de l'affranchissement des lettres ordinaires.

M. Berry soutient cette demande; M. Puech en demande le renvoi à la Commission des Postes, pour complément d'études, car, dit-il, cette réforme produira un déficit de 10 millions.

M. Bérard appuie les observations de M. Puech et par 358 voix contre 185, le renvoi à la Commission est prononcé.

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 120 millions pour l'acquisition des usines et du matériel appartenant à l'actuelle compagnie du gaz, pour procéder à la réforme suivante, la mise en régie du gaz.

M. Morlot rapporteur, est favorable au projet; mais M. Spronch, nationa-

liste demande l'ajournement du débat, car, dit-il, cette mise en régie est une expérience du collectivisme.

M. Morlot répond au discours de M. Spronch, dont la motion d'ajournement est repoussée par 302 voix contre 255.

M. Lepelletier, affirme que la mise en régie serait le plus mauvais, le plus coûteux des systèmes.

Au contraire, M. Puech fait ressortir les avantages qu'offre la mise en régie, et demande à la Chambre de ratifier l'emprunt.

Le renvoi de la discussion est prononcé.

Séance du 21 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. de Montebello dépose une interpellation sur les peines infligées au commandant Cugnet.

Cette interpellation est renvoyée à une date ultérieure.

M. Gauthier de Clagny voudrait que la minorité puisse produire ses interpellations: Cette proposition est renvoyée à l'examen du bureau de la Chambre.

La Chambre passe ensuite à la discussion des interpellations sur la politique religieuse du Cabinet.

M. Boni de Castellane prend le premier la parole et dit que la politique religieuse de M. Combes était en contradiction avec celle de M. Delcassé.

Il déclare que la Chambre ne saurait approuver une telle politique.

M. Grousseau combat la thèse de la séparation que ne veut pas le Saint-Siège.

M. Deschanel prononce un long discours dans lequel il demande que la France conserve le protectorat des missions en Orient, mais il se déclare favorable à la séparation.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

M. PEYRICHOU

CONSEILLER GÉNÉRAL DE LAUZÈS

Dans les circonstances graves de la vie, ... on se fait photographe.

C'est un respectable usage que nous tenons tous de nos ancêtres.

La religion du foyer, à ses icônes qui transmettent les souvenirs.

Que M. Peyricou me permette de lui offrir son portrait.

Peut-être ne m'aurait-il pas donné sa « pratique ».

Rémo lui fera violence.

M. Peyricou est heureux et il sourit: notre épreuve sera bonne; et... « la sienne » lui sera, à cette heure, moins pénible que jamais.

M. Peyricou est heureux: quand ces lignes paraîtront, il donnera le dernier coup de brosse à son habit noir et aura exhumé un huit-rejets de son armoire où ses gants simples le lui font d'ordinaire dédaigneusement oublier. — M. Peyricou marie sa fille.

En voudra-t-il à Rémo de son indiscretion?

M. Peyricou cherche et trouve dans la paix familiale le repos des responsabilités des affaires et des ennuis de la politique. — Homme public, il nous appartient cependant tout entier.

Il maudra une fois de plus le plumitif qui le « croque » juste au moment où il goûte une si agréable quiétude.

Injustement pourtant: le « moment de pose » peut-il être mieux choisi? Comment plus à propos marquer ce trait caractéristique du Conseiller général de Lauzès: la bonté, le cœur, et le dévouement.

Mais M. Peyricou n'aime pas les journalistes. Monsieur le Conseiller, voilà un gros travers!

Il en voudra sûrement à qui lui rappelle en cet instant qu'à toute heure la Politique, cruelle maîtresse, arrache à leur foyer ceux qu'elle « tient ».

Qu'il le veuille ou non, M. Peyricou compte dans le parti radical. Ainsi l'a décidé le canton de Lauzès.

Avant lui, ce canton était à peu près inféodé aux idées rétrogrades; le zèle de son Conseiller général n'est étran-

ger ni à sa définitive conversion, ni — conséquence la plus récente — au dernier succès républicain sur le fougueux François Séguin.

La victoire sur ce jeune homme était facile au canton de M. Peyricou.

M. Peyricou n'est propagandiste ni par la violence ni par aucun excès: son exemple est celui d'un juge calme et presque glacial.

Arbitre expert, dont le tribunal de Cahors apprécie l'intégrité, il semble croire qu'en politique on rend aussi des arrêts.

Sans préoccupation de tactique, il lui est arrivé de « croquer » parfois de ses amis. C'est pour eux qu'il est sévère, comme il l'est, à vrai dire, pour lui-même.

Cet homme de justice voit la Justice partout; il veut ignorer les ficelles de procédure.

A Lauzès, les avoués seront toujours battus.

Il traite les affaires politiques, comme il liquide une succession; il a la froideur des chiffres.

Il est de la Commission départementale et du Conseil départemental, et fait partie au Conseil général de la Commission des finances.

Membre de la sous-commission de comptabilité, il épêche les additions et serait vraiment terrible si son collègue et voisin, l'excellent Dr Cassaignes, ne se mettait en colère à sa place. Celui-ci donne un coup de magistrat plumeau aux factures, pite du poivre sur sa chaise et renverse les encrains monumentaux.

M. Peyricou, calme, fait l'inventaire.

C'est un tigre financier: griffes d'acier sous patte de velours.

Dam! les électeurs ne l'en blâment pas: il défend leur bourse. Il combat toutes les dépenses qu'il croit exagérées; il n'a pas tort; il peut bien y en avoir quelques-unes dans notre budget départemental!

Sa formule: « Demander moins à l'impôt, rien au contribuable! »

C'est le bon père de famille!...

Il parle peu; il agit; et son action n'est pas sans influence.

On peut compter sur sa parole; mais il la donne « en droit strict »; il n'en admet pas l'extension.

Il se soucie des personnalités et n'accorde son concours, à celui-ci ou à celui-là que s'il y croit voir l'intérêt de la cause et le succès de ses idées. — Dans son loyalisme, il est entêté. — Untel est « son homme » dans certains rôles, qui ne le serait à aucun prix dans un autre.

Le canton de Lauzès lui emprunte son indépendance — sans la diminuer.

L'ombre du seigneurial château ni de l'église, sa voisine, ne porte pas sur la bourgeoise maison du citoyen-maire de Cabrerets; et le soleil brille gaîment sur les lauriers républicains plantés devant sa porte à chaque victoire démocratique. Le présent victorieux fait la nique au passé vaincu et délabré.

M. Peyricou, sans préoccupation pour l'avenir du canton de Lauzès, regarde de sa fenêtre se fonder dans la nuit et clocher et châteaue. Il sait que « son » canton est ferme, calme, froid et patient comme lui.

RÉMO.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Une dépêche du quartier général japonais expose la situation de l'armée japonaise ainsi qu'il suit:

Hier, la colonne du centre de l'armée de droite a attaqué la cavalerie ennemie qui occupait Touchiafen. Elle l'en a délogée, mais une petite colonne d'infanterie russe a repris cette position. L'ennemi continue à occuper Ouaitaoshan. Dans la matinée du 18, on a aperçu deux bataillons d'infanterie ennemie près de Kaokuanchia, sur le flanc droit de l'armée de droite; ils semblent avoir des soutiens sur leurs derrières. On essaie en ce moment d'en évaluer l'efficacité.

Dans l'après-midi du 19, l'aile droite de la colonne du centre a découvert deux bataillons et une batterie russe qui se portaient en avant de Touchiafen à Titichan. Cette colonne s'abrita ensuite derrière cette localité. On détermine l'emplacement d'une brigade ennemie près de Fenchiapao. Les batteries ennemies au nord de cet endroit canonent de temps en temps nos positions.

Rien à signaler devant la colonne de gauche. L'ennemi lance des obus de temps à autre.

Dans la nuit du 18, les Russes ont attaqué le centre de la colonne de gauche, mais ils ont été repoussés.

Renforts japonais

Une dépêche de Tokio à l'Italia Militare annonce que 90 transports ont quitté Sasebo avec 75.000 hommes, 200 canons, des munitions et des vêtements pour l'armée japonaise. La deuxième armée niponne comprendra 400.000 hommes et 1.000 canons.

Victoire russe

On assure que le bruit de la défaite de deux divisions japonaises sur le Cha-Ho est confirmé.

LES Papiers de Waldeck-Rousseau

Ces notes posthumes n'ont pas l'importance qu'on leur prête; l'effet produit n'est pas tout-à-fait celui qu'on espérait.

On voulait jouer un vilain tour à M. Combes: sa personnalité gagne en prestige à cette publication.

La faillite d'une promesse et le parjure d'un engagement d'honneur pompeusement annoncés dans une interview sensationnelle, ne peuvent, en dépit de la bonne volonté de lecteurs prévenus, se dégarer des lettres de l'illustre moribond.

Elles constatent avec étonnement, mais presque sans rancune, la diversité de vues existant entre deux grands esprits. L'entière bonne foi de l'un comme de l'autre reste hors de doute, et c'est l'essentiel.

Waldeck-Rousseau voulait doser l'anticléricalisme à son successeur; il concevait la lutte contre l'Eglise par escarmouches successives et quasi-perpétuelles; il appréhendait un saut trop brusque dans la libre-pensée; son cauchemar et sa crainte étaient d'effaroucher un peuple nourri de catholicisme, et d'amorcer la contre-révolution.

Il voulait dorer la pilule anticléricale, de réformes sociales et d'améliorations politiques: ceci devait faire passer cela. La ruse ne lui semblait pas interdite; son instinct d'avocat l'incitait à tourner la difficulté pour mieux la valner.

M. Combes vit le danger de cette politique d'ajournements; la délicatesse du geste n'est point le propre du grand homme d'Etat; frapper fort, au risque d'ébranler un peuple, vaut mieux parfois qu'agacer éternellement.

La méthode waldeckiste est excellente justement lorsqu'il s'agit de réformes sociales: la prudence ici est toujours de mise. Mais lorsqu'on s'attaque à des puissances politiques séculaires, que l'impérialisme des gouvernements antérieurs laissa s'installer au cœur du pays, les moyens politiques énergiques doivent se concentrer à la fois dans l'espace et dans le temps; accorder un délai de vingt ans par exemple aux congrégations pour vider la place, serait leur permettre de consolider leurs positions et de les rendre inexpugnables.

La besogne anticléricale doit être une préface rapide aux réformes sociales; une fois débarrassés des groupements formidables farouchement conservateurs, où tous les prévilégiés de l'ordre actuel vont réfugier leurs prérogatives, nous pourrions marcher sûrement au progrès et à la liberté.

Le travail que nous proposait Waldeck-Rousseau, était un labeur de Danaïdes; la loi de libération sociale

et d'émancipation prolétarienne aurait succombé toujours sous les coups sournois de l'Eglise aristocratique et de la congrégation milliardaire!

C'est bien ce que paraît avoir vu le président du conseil; il a senti que la fin de l'Eglise comme puissance politique était le gage certain d'une libération en tous sens.

C'est donc à l'Eglise qu'il fallait d'abord s'attaquer; il fallait lui ôter sa puissance, violemment afin de n'avoir pas à craindre un retour, définitivement afin de pouvoir ensuite, pour le bien du peuple, s'adonner à la réalisation progressive et sage des réformes qu'on lui promet depuis plus de trente ans.

L'œuvre de sécularisation doit logiquement précéder l'œuvre de réformation. Le tort de Waldeck-Rousseau fut de croire qu'on pouvait mener de front et lentement les deux batailles.

Et c'est tout ce que l'on doit retenir de ces feuillets d'outre-tombe.

MATHOS.

INFORMATIONS

La rentrée dans les lycées et collèges

La statistique de la rentrée des élèves dans les lycées et collèges vient d'être établie par le ministère de l'instruction publique.

Elle accuse une augmentation de 5,623 élèves sur les chiffres de la rentrée de 1903. En 1903 l'augmentation qui avait été la plus forte qu'on ait constatée depuis seize ans n'était que de 5,325. En 1902 elle avait été de 4,073.

Pour les lycées de garçons, il y a eu cette année, augmentation dans toutes les académies, sauf celles d'Alger, de Besançon, de Grenoble et de Montpellier où la diminution totale constatée est de 66. L'augmentation totale est de 1,281 élèves. Dans ce dernier chiffre l'Académie de Paris est représentée par 355 élèves, celle de Lyon par 268, celle d'Aix par 196 et celle de Bordeaux par 176.

Dans les lycées, l'augmentation totale est 656 élèves. Deux académies seulement accusent un déficit: celle d'Aix et d'Alger, pour un total de 88 élèves. L'augmentation la plus forte a été constatée à l'Académie de Nancy. Elle est de 109 élèves.

Dans les lycées et collèges de jeunes filles, les augmentations sont plus considérables encore: elles atteignent le total de 3,840 élèves. Aucune académie n'accuse de diminution. Les augmentations les plus considérables pour les lycées de jeunes filles ont été enregistrées dans l'Académie de Paris (253), de Lille (157), de Lyon (138), de Clermont (136), d'Aix (113). Pour les collèges de jeunes filles, les augmentations les plus fortes sont fournies par les académies de Lille (348), de Poitiers (235), de Caen (213), et de Montpellier (201).

Dans les cours secondaires de jeunes filles, l'augmentation constatée est de 1,226 élèves. Dans une seule académie, celle de Lille, il y a eu une diminution de 20 élèves. Les augmentations les plus importantes sont fournies par les académies de Paris (261), de Nancy (205), de Rennes (166), de Toulouse (123) et de Poitiers (121).

L'Afrique occidentale

Un décret réorganisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale vient d'être signé par le président de la République. Il n'a pas encore paru. Mais voici quelles seraient ses dispositions:

Le territoire des colonies de Sénégal, du Niger, de la Sénégambie, de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey, ne subissent aucun remaniement dans leurs limites.

Il est créé, au nord du Sahara, une colonie nouvelle, qui comprendra le Sahara, les régions bordant le Niger au nord et une partie des territoires de la Maurétanie. Cette nouvelle colonie recevra le nom du Haut-Sénégal et de Moyen-Niger. La capitale provi-

soir de la colonie sera Kayes. Plus tard, le siège du gouvernement sera transporté à Bamako.

Cette nouvelle colonie sera administrée par un gouverneur et par un conseil.

L'Évasion d'une Minimette

A propos de cette évasion, que nous avons racontée jeudi, on télégraphie de Marseille :

« Une enquête a été faite au sujet de la religieuse Marie Morin, qui s'était évadée du couvent des Minimettes. Marie Morin avait raconté au commissaire de police, entre autres choses, qu'elle n'avait pas mangé depuis trois jours. Ce fait fut contrôlé et trouvé inexact. Marie Morin, depuis la mort de la supérieure du couvent, survenue en juillet dernier, est en proie à une exaltation extrême. Tout récemment, le docteur Marcaurel fut appelé à l'examiner, et il conclut à une neurasthénie au dernier degré, voisinant près de la folie.

Le procureur de la République va commettre un docteur spécialiste pour l'examiner. »

Incendie de la Préfecture d'Agen

Vendredi, vers 8 heures et demie, un violent incendie s'est déclaré dans les combles de la préfecture, à l'extrémité du bâtiment principal, du côté du Palais de Justice, juste au dessus des appartements particuliers du préfet.

En un clin d'œil, l'incendie a fait des progrès énormes et les flammes ont rapidement envahi la toiture tout entière, qui, demi-heure après l'alarme jetée, était un ardent brasier.

Les dégâts matériels, qui sont considérables, sont couverts par sept assurances, s'élevant à 800.000 francs.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Tirage financier

Jeudi à eu lieu à Auteuil le tirage des lots des obligations de la Ville de Paris 1871, dont les séries devant y concourir ont été extraites le 10 du courant.

Le numéro 1.276.228 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros 499 866 - 474,188 gagnent chacun 50.000 francs.

Les dix numéros 931.765 - 773.632 - 1.135.529 - 709.736 - 1.251.097 - 172.257 - 642.015 - 85.524 - 800.209 - 1.188.035 gagnent chacun 10.000 francs.

75 autres numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

M. Trouillot, ministre du commerce, a fait signer un décret réduisant sensiblement, à partir du 1^{er} novembre les tarifs des colis postaux à destination de la Chine, du Japon et des bureaux japonais établis en Chine et en Corée.

On a découvert une nouvelle maladie de la vigne dans les vignobles de Stellembosch (colonie du Cap). Cette maladie attaque également les arbres fruitiers.

M. Chaumié, de retour de son voyage en Algérie, est rentré jeudi matin à Paris.

Six membres du Conseil municipal de Paris sont arrivés à Buda-Pesth pour étudier l'organisation des écoles et de l'enseignement professionnel à Buda-Pesth.

Le 11^e Congrès de la Loire navigable s'ouvrira dimanche soir, 23 octobre à Nantes, à l'Hôtel des Sociétés savantes.

Le premier Congrès des Amicales des institutrices et instituteurs du sud-ouest, a eu lieu jeudi à Montauban.

REVUE DE LA PRESSE

De la Dépêche :

Le Sénat ne devrait pas être une assemblée de législateurs. Il devrait être simplement une sorte de Grand Conseil politique. Le pays continuerait de choisir à sa guise, bons ou mauvais, tous ses législateurs. Mais quand il s'agirait de leur adjoindre des mentors, le candidat au rôle de mentor devrait offrir aux électeurs la caution qu'il y est propre. Sans empiéter sur la volonté du pays qui, par l'organe du Corps législatif, garderait toujours le dernier mot, la loi pourrait déterminer, dans l'intérêt même de l'électeur lui-même, certaines catégories d'éligibles.

Revue de la Presse locale

De Quercinois :

N'est-ce pas se vouer fatalement à l'impuissance que d'accepter les caprices d'un ministre de la Marine qui ne prête son oreille attentive qu'aux accents de l'Internationale et qui sacrifie, sans motif plausible des amiraux comme Bienaimé, Revel, Goujon et Maréchal, celui-ci mort de douleur par suite d'une disgrâce que sa valeur militaire et son patriotisme ne méritaient pas.

CHRONIQUE LOCALE

UNE MESURE DISCIPLINAIRE

A la date du 3 octobre 1904, le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire relative à la généralisation pour les incorporations du temps de paix, du mode de recrutement par circonscription de réserve.

Par ce système, l'incorporation des jeunes soldats aura lieu dans les régiments les plus rapprochés de leur domicile, et cela dans un but, celui de faire revenir les réservistes, en cas de guerre, dans les corps où ils auront accompli leur service actif.

Et le ministre de la guerre, dans cette circulaire du 3 octobre, expose les diverses raisons qui militent en faveur de cette réforme, et il prie les commandants de corps d'intervenir pour faciliter le nouveau mode de répartition des jeunes soldats.

Cette réforme est aujourd'hui chose faite ; mais il paraît qu'il y aura des exceptions, par exemple Paris et Lyon, qui enverront leurs conscrits au loin, et de préférence, dans les régions de l'Est. Ces exceptions ont lieu, dit-on, pour des raisons particulières, faciles à comprendre.

Soit : admettons ces exceptions.

Mais, pourquoi dans ces exceptions sont compris les conscrits de la circonscription de Cahors Nord et Sud.

Autant les raisons particulières, sont, à la rigueur, faciles à comprendre quand elles visent les conscrits de Paris et de Lyon, autant elles sont inexplicables quand elles s'adressent aux conscrits de Cahors.

Nous ne comprenons pas, en effet, après la circulaire du ministre de la Guerre, pourquoi les conscrits du canton Sud de Cahors sont incorporés au régiment de Langres (H⁴-M¹⁰), et ceux du canton Nord de Cahors au régiment d'Epinal (Vosges). Ces régiments sont loin, ce nous semble, d'être les régiments les plus rapprochés de Cahors.

C'est donc une mesure disciplinaire qui a été prise contre les conscrits de Cahors. Mais alors, qu'ont fait ces conscrits ; que leur reproche-t-on ? Toute mesure disciplinaire doit se justifier : quels en sont les motifs ?

Il y a de la politique là-dessous, et de la politique cléricale encore. C'est pourquoi, avant que les conscrits n'aient reçu leur feuille de route, avant que la mesure disciplinaire ne soit définitive, les Cadurciens tiendraient beaucoup à connaître les raisons particulières qui ont motivé cette exception à la circulaire du ministre de la Guerre.

Nous comptons sur nos représentants au Parlement.

Louis BONNET.

Recrutement

M. Michel, commandant au 7^e d'infanterie, est nommé commandant du bureau de recrutement de Rodez.

Nouvelles Militaires

Le général Fabre commandant le 17^e corps d'armée, accompagné du général Penaud, est arrivé mercredi à Cahors, à 2 h. 45. A partir de trois heures il a vu les officiers des différents services, les adjudants et les sous-officiers du 7^e.

Le général Fabre a quitté la garnison le même jour à 8 h. 45.

Le lendemain, le général Penaud a revu les officiers du 7^e à la salle d'honneur, a visité le casernement et a quitté Cahors le même jour, à midi cinquante.

Lycée Gambetta

M. Pechayrand, élève du Lycée Gambetta, a été déclaré admissible, aux épreuves orales du baccalauréat moderne (2^e partie).

M. Miquel, a été reçu définitivement au même baccalauréat.

Au Palais

La Compagnie des avoués a constitué sa chambre de discipline pour l'année 1904-1905 de la façon suivante :
Président : M^e Sautet.
Syndic : M^e Chatonet.
Rapporteur : M^e Tassart.
Secrétaire-trésorier : M^e Autefage.

Examen du brevet supérieur

Aspirantes admissibles aux épreuves orales :

M^{lles} Carrié, Jourdan, Labro, Lajoinie, Mabru.
Les examens continuent.

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque
Les membres du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, le dimanche 23 octobre courant, au Siège social (mairie), à 2 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Demandes d'admission.

Communications diverses.

Le Secrétaire.

Procès de Presse

Nous apprenons que M. Arnaudet, maire de Bergant, se propose de traduire le journal *La Défense* devant le tribunal correctionnel de Cahors pour injures parues dans divers articles et refus d'insertion.

Théâtre de Cahors

C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs que M. Castelain nous donnera vendredi 11 novembre une superbe représentation, composée de *L'Aventurière*, comédie en quatre actes, d'Emile Augier, qui obtient toujours un si complet succès à la Comédie-Française ; *Un Trompier qui suit les Bonnes*, l'hilarant vaudeville en trois actes, de Clairville et Mercier, qui fut le plus éclatant succès du Théâtre des Variétés.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 23 OCTOBRE 1904
Le Flamand, (P. R.) Desailly.
Les deux Marquises, (Ouverture) Bouchel.
Repos dans l'Oasis, Kelsen.
Rip, (Fantaisie) Planquette.
Marche Gasconne, E. Roux.
Allées Fénélon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 octobre 1904

Naissances

Miquel, Elodie-Augusta-Maria, à Bé-gous.

Roques, Roger-Emile, aux Mathieux.

Publications de Mariage

Petit, Jean-Léopold, tourneur, et Sindou, Thérèse-Adélaïde s. p.
Pélaprat, Antoine-Jean, coiffeur, et Calvet, Marie, lingère.

Mariage

Arnaudet, Louis-Lucien, caissier, à la trésorerie générale du Lot, et Girma, Marie-Louise, s. p.

Décès

Ilbert, Jean-Hypolyte, 80 ans, rue St-Urcisse 20.

Lagarigue, Françoise-Isabelle, 73 ans, célibataire, rue St-Maurice, 4.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrouzier

Section des Vétérans. — La 1900^e section des vétérans des armées de terre et de mer s'est réunie dimanche 16 octobre, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, sous la présidence du camarade Lacroix, président provisoire.

L'ordre du jour portait : Versement des cotisations ; formation du Bureau ; nomination du Bureau définitif et de la Commission de surveillance.

Le camarade Lacroix ouvre la séance et cède le fauteuil au camarade Restes, le plus ancien, qui est assisté par les deux plus jeunes membres, Sahuc Louis, Ducassé Joseph.

L'élection du président a lieu par acclamation ; le camarade Lacroix Jean, est élu président. L'on procède aux autres nominations : sont élus vice-présidents, Gras et Roujols ; trésorier, Dayma ; trésorier-adjoint, Lacroix Pierre ; secrétaire, A. Cruzel ; secrétaire-adjoint, Buzenac ; membres de la Commission, David P., Lavielle, Sabatié ; porte-drapeau, Bouysson ; membres de la Commission de surveillance : Paraire, Pouchet, Vignals, Fournols, Soubrié.

Après la proclamation du résultat des divers scrutins, tous les socialistes se sont réunis à l'hôtel de l'Europe, chez Mme Combarieu où un excellent déjeuner leur a été servi.

Le menu très bien composé a été fort goûté et le repas a eu lieu au milieu de la plus franche gaieté et de la plus exquise camaraderie.

Au dessert, de nombreuses chansons, de gais monologues, ont fort amusé les convives.

Lauzès

Les Catho chez nous. — Un de ces jours, deux jeunes gens, excessivement maigres et grands, dont l'un était coiffé d'un immense béret blanc, traversaient en bécane le bourg de Lauzès, et deman-

daient à un habitant de la localité : la demeure de M. le curé. Cette demeure leur ayant été indiquée, ces Messieurs se rendirent au presbytère.

Ce jour-là, était jour d'audience à Lauzès, certaines personnes se trouvaient sur la place et se demandaient : que peuvent bien vouloir à M. le curé, ces deux inconnus, et qui sont-ils ?

Quelques minutes après être entrés au presbytère, ces deux Messieurs en ressortaient, enfourchant de nouveau leur bécane, et tête baissée, se dirigeaient vers St-Cernin.

Le public se posait toujours cette question : Quels sont ces deux beaux Messieurs ? Mystère... Heureusement, un jeune homme de Cabrerets, venu ce jour-là à Lauzès, se mêla à la conversation et dit : « Les deux messieurs... maigres et grands, que vous venez de voir, sont... devinez ? vous ne devinez pas, non ? et bien, ce sont deux délégués de la jeunesse catholique de Cahors, je les connais, et crois savoir, qu'ils ont l'intention de donner une réunion à Lauzès, le dimanche 23 octobre courant. »

Cette nouvelle — exacte ou non — eut le don de faire sourire les personnes présentes. Comment en aurait-il été autrement ? Une conférence donnée, à Lauzès, par les délégués de la jeunesse catholique : mais c'est parfait, nous y assisterons et nous... nous amuserons ; car il paraît, qu'ils trouveront à qui parler ! et que la discussion sera chaude.

De grâce, que ces Messieurs viennent au plus tôt, nous n'avons à Lauzès aucune distraction, et il nous tarde tant de rire, aux dépens de qui ? je vous laisse le soin de le deviner. Jeanri.

Société des vétérans des armées de terre et de mer. — Les membres de la section de Lauzès, sont convoqués pour le dimanche 23 courant à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Lauzès, par leur délégué-président, M. Ségala.

Ordre du jour :

Paiement des cotisations.
Désignation d'un délégué qui devra assister à l'assemblée générale, qui doit avoir lieu à Paris les 13 et 14 novembre 1904.

Le président-délégué
P. SÉGALA.

A mardi une communication sur le pèlerinage de Roc-Troucat en réponse à un vieux paysan de la Croix.

Cabrerets

Hyméne. — Nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux lecteurs du *Journal du Lot* le prochain mariage de M^{lle} Peyrichou, fille du sympathique conseiller général du canton de Lauzès, avec M. Fréjaville, étudiant en pharmacie, domicilié à Paris, mais originaire du canton de Lauzès.

Si nous sommes bien renseignés, le mariage civil et religieux, aura lieu à Cabrerets, le mardi 25 courant.

Nous offrons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

A. D.

Sauliac

Certains républicains timorés déplorent l'invasion de nos campagnes Quercynaises, par les *Croix-Défense*. Ces journaux déversant injures, calomnies, mettent-ils le doute dans les âmes naïves qui oublient pour un instant que le papier de sacristie est un bel âne.

Républicains timorés, si les *Croix-Défenses* n'existaient pas, vous devriez les appeler de tous vos vœux. Ces pieuses feuilles font plus de bien à nos idées que tous les journaux républicains de la France entière. Vous voulez rire, direz-vous : Pour vous convaincre, faites le sacrifice d'un sou et achetez au moins une fois la *Croix* du dimanche. En tête de la première page vous y trouverez un Christ aux lignes sévères. Plus bas en exergue une devise qui vous dit à peu près ceci : « Luttez pour la liberté, la vérité et Dieu. »

Le Christ symbole du parfait chrétien vous laissera au moins supposer que les colonnes qu'il domine ne doivent renfermer que des vérités et des paroles pleines de douceur. Quelle erreur sera la vôtre. Venez à Sauliac incognito et rendez une courte visite, non pas aux affreux républicains mais aux âmes que nous appellons tantôt cléricales et tantôt bien pensantes. Questionnez de préférence les femmes et posez leur la question : Que pensez-vous du compte rendu fait par les journaux de la manifestation politico-religieuse de Notre-Dame du roc Troucat ?

Elles vous répondront invariablement : ce sont les mauvais journaux tels que le *Journal du Lot* qui ont dit la vérité. C'est triste à dire, les nôtres *Croix et Défense* ont exagéré. Ces deux derniers journaux prétendent que mille à douze cent pèlerins sont venus rendre hommage à la Madone, nous étions au plus 400. D'ailleurs ajoutent-elles, il est impossible que douze cent personnes puissent assister à notre pèlerinage, la chapelle peut contenir à peine 200 personnes 200 autres pouvaient bien se trouver à l'extérieur. Sauliac a fourni 200 fidèles ou curieux, Cabrerets et Orniac 100 autres et les communes avoisinantes ont bien pu fournir un contingent de 100 pratiquants ou badauds.

J'espère que par galanterie les *Croix-Défenses* ne mettront pas en doute les dires des dames bien pensantes de Sauliac. Tout de même pour faire avec 400 personnes, 1,200 pèlerins, il faut avoir un singulier lorgnon ou une baguette magique. Nous croyons que Monsieur de Crac est bien pour quelque chose dans cette transformation. La fin justifie les moyens disent les *Croix-Défenses* c'est un pieux mensonge fabriqué pour la plus grande gloire de Dieu. Si les âmes pieuses de Sauliac sont choquées de notre procédé, les lecteurs qui n'auront pas ou nous croiront, maudiront ces affreux libres-penseurs et jureront de les exterminer. Drôle de morale ; mais suivons pas à pas le compte-rendu. Sept églaninards ont troublé la grande manifestation. Quels gosiers messieurs, sept personnes ont couvert la voix de 1193 fanatiques. Quel miracle. Pour le coup la Vierge avait fait fausse route.

Un contradictoire a demandé la parole pour réfuter les théories de la Catho... Immédiatement 50 bras se lèvent et le menacé de lui donner le baptême civil dans le Célé. Le Christ dit-on, commandait de tendre la joue gauche quand on était frappé sur la joue droite, ses disciples ont d'autres sentiments. Ils sont paraît-il méchants ; mais ils sont pieux puisque 50 bras n'ont pas osé mettre à la raison, sept parapluies. Il est possible que les parapluies étaient plus nombreux et les bras vengés bien moins. *Croix-Défense* surveillez vos plumes, et vous ne risquez pas de glisser de telles erreurs voulues dans vos articles.

A ces erreurs les pieuses feuilles ajoutent l'injure, il paraît que l'homme qui porte une blouse au lieu d'une veste n'est pas honorable et qu'il ne doit pas avoir le droit d'exprimer ses opinions. Pour être honnête il est nécessaire de porter lorgnon et melon et fabriquer la moutarde.

Les bons journaux prennent à partie le contradictoire laïque et l'appellent Mossieu Guirlande, si ces messieurs qui ont la manie de rebaptiser leurs adversaires, s'étaient trouvés au roc Troucat, ils auraient constaté que le jeune homme qu'ils visent malicieusement n'y faisait pas mauvaise figure. Les trois poils de Cadet Roussel à sa barbe en faisait un aussi gentil garçon que le pif de l'orateur de la Catho, mais que moquer du physique d'une personne serait une insulte à Dieu, aussi nous n'insistons pas. Vous reprochez à M. Guirlande ses dix-huit ou 20 ans : Aux âges bien liés la valeur n'attend pas le nombre des années, et notre ami voyant la libre-pensée attaquée à courageusement demandé

la parole pour réfuter les opinions haïeuses du grand catho.

Il était pourtant venu là en simple promeneur comme sa tenue l'indiquait ; sans préparation il a osé lui, tout jeune homme, tenir tête à 30 brailleurs qui espéraient l'intimider par leurs interruptions. Il fallait venir Messieurs, et vous auriez vu avec quelle aisance ce tout jeune homme répondait à tous. Nos adversaires ont si bien compris sa supériorité qu'ils n'ont pas voulu lui permettre de réduire à néant les inepties débitées par son contradictoire.

Les cris de rage poussés par quelques curés nous prouvaient suffisamment combien ses raisons étaient convaincantes : L'attitude intolérante de nos adversaires a fait à elle seule l'éloge de notre ami.

Un qui n'a pas chanté le magnificat.

P. S. — M. Séguy, fils, candidat malheureux au Conseil d'arrondissement, était à la foire de Cabrerets, pour préparer, dit-on, de lointaines élections.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Lettre de M. Vival à M. Loubet

Figeac, le 20 octobre 1904.

MONSIEUR LE DIRECTEUR
du *Journal du Lot*

Permettez-moi de répondre à la dernière attaque de M. Loubet, insérée dans le numéro de votre *Journal du Lot* du dimanche 16 octobre courant.

A ce dernier rôle de mossieu Loubet, comme le qualifiait si justement le brave et vaillant électeur républicain qui me remit lui-même, dimanche au soir, en mon départ pour Paris, votre journal, il est nécessaire pour moi de faire une courte réponse.

Dans cet écrit portant sa signature, M. Loubet a cru tout d'abord devoir énoncer et étayer sa nouvelle attaque sur des faits faussement présentés comme il lui sera facile de s'en convaincre ; puis coupant les chiens, comme l'on dit vulgairement, il a cherché pour couvrir et masquer sa retraite, à mettre en cause habilement, un séateur de St-Germain et divers autres personnages inconnus contre lesquels je me serais, dit-il, livré à des attaques violentes.

Je ne suivrai point M. Loubet sur ce terrain. Il ne s'agit, pour le moment, ni des sénateurs, ni des élections sénatoriales.

Je n'ai et ne veux avoir à faire qu'avec M. Loubet seul, puisque seul il a commencé et organisé l'attaque personnelle si violemment dirigée contre moi, depuis plus de deux mois.

Voyons un peu ce que contient ce nouveau factum ; analysons ensuite rapidement les faits de la cause et clôturons, cette fois définitivement, j'espère, le débat soulevé.

Dans le courant de juillet dernier, après le décret du 9 du dit mois, M. Loubet est nommé liquidateur judiciaire des nombreux couvents fermés dans l'arrondissement de Figeac. C'était une riche dépouille à dissequer. Le 23 juillet, une réunion du Conseil municipal de Figeac a lieu, et dans cette réunion le *purisme exalté* de M. Loubet, brusquement, comme l'orage qui fondait le même jour sur les campagnes de Figeac. Une Commission est nommée par le Conseil, chargée d'examiner les voies et moyens nécessaires pour créer une école supérieure de filles à Figeac.

Dès le lendemain de cette réunion, je suis pris à partie par certains journaux à la disposition du liquidateur judiciaire ou de ses amis. L'Action du 31 juillet me traite de *renégat*, de *calotin*. Nous sommes présents, mon vaillant ami et collègue M. Longpuech et moi, comme les défenseurs du parti cléricale. Le même jour, 31 juillet, dans le *Journal du Lot*, paraît un compte-rendu des plus élogieux pour M. Loubet-le-pur et où je suis pris à partie. Toutes ces feuilles sont répandues à flots, et ce, gratuitement dans la ville et dans les communes des deux cantons de Figeac.

Il fallait surprendre la bonne foi des électeurs, les empêcher de voter, le 31 juillet, dans le canton Est, pour M. Longpuech, et dans le canton Ouest, pour moi. C'est pour cela que cette distribution est faite, le matin même de notre élection au Conseil général du Lot.

L'administration municipale de Figeac s'étant contentée pour répondre, quelques jours après, à ces tristes attaques, de faire paraître, dans le *Journal de la Dépêche* de Toulouse, le compte-rendu complet de la séance du Conseil du 23 juillet, M. Loubet rentre alors, cette fois personnellement en nom dans l'arena. Ce monsieur prétend, dans sa lettre à la *Dépêche*, que la reproduction faite par ce journal serait inexacte et trouve ainsi moyen, tout en mettant en évidence son *purisme* de date si récente, de me prendre vivement à partie.

Non seulement M. Loubet agit, écrit ou fait écrire, mais dans ses voyages pour la fermeture des couvents, notamment à St-Céré, il trouve encore moyen de renouveler chez les coiffeurs et au café ses attaques insidieuses contre moi.

Tout ces écrits, toutes ces attaques inspirées, signées ou colportées par M. Loubet ne m'impressionnent guère à ce moment. J'avais à songer à la santé de mon jeune fils, à la mienne très chancelante et qui inspirait des craintes aux miens et à mes amis. Je n'ai rien répondu. J'ai tout méprisé.

Le 11 septembre, de retour à Figeac, je réunis le Conseil municipal pour statuer sur les conclusions de la commission nommée le 23 juillet.

Que se passe-t-il ? C'est que cette commission, comprenant combien la thèse de M. Loubet était insoutenable, comme je l'ai prouvée par une lettre du 23 septembre, se refuse à suivre M. Loubet et le laisse seul, avec son ami Suc, soutenir sa proposition.

Le Conseil municipal, à qui de plus amples renseignements ont été encore fournis, s'associe alors en grande ma-

rité à la demande de suscis réclamée dans l'intérêt seul et exclusif de la ville de Figeac dont nous sommes les représentants.

Un nouveau compte-rendu fantaisiste paraît dans votre *Journal du Lot* du 16 septembre. On y lit, entr'autres amenés à l'adresse du Conseil : « Le public républicain s'étonnera de trouver, parmi des démocrates, de l'obstruction et de l'entêtement en faveur des cléricaux ». En ce qui me concerne, on ne fait déclarer contrairement à la vérité que je démissionnerai si le Conseil vote la motion républicaine et laïque de M. Loubet et de son ami Suc. On passe sous silence les charges écrasantes qui devaient suivre le vote de cette motion, charges qui m'épouvaient à juste titre.

En outre, dans le *Journal collectiviste* de Centre du 18 septembre, on écrit que j'ai répondu à M. Loubet avec ma grossièreté habituelle, que je n'ai employé que de gros mots que seuls des voyous oseraient prononcer et qui font connaître les bons sentiments de M. Vival, le *potentat*, et qu'enfin M. Loubet, outré, m'a traité justement de *Cosaque*.

Cet article est encore répandu en grand nombre dans le pays. Ce n'est pas tout. Un autre journal de Cahors reproduit les mêmes attaques et qui se refuse de lire et de recevoir, même gratuitement, cette feuille, je suis traité dans le n^o suivant de *Empereur de Figeac*.

C'est alors, pour la première fois, depuis deux mois, que M. Loubet ne cesse de m'attaquer, de me couvrir ou faire couvrir d'injures grossières et de calomnies, que je vous adresse ma lettre du 20 septembre dans laquelle j'expose simplement les faits qui n'ont pu être contestés par M. Loubet lui-même.

Cette lettre surprend cette fois le liquidateur judiciaire, jusqu'à ce moment c'était lui seul qui avait parlé ou fait parler au public. Comment ! j'avais l'audace de rétablir la vérité ! Cela ne pouvait pas être toléré et il me rabroune ou me fait rabrouner de la belle façon, dans sa lettre parue dans votre feuille à la date du 2 octobre.

Vous m'avez si gracieusement répété dans votre journal du 23 septembre, que vous considérez comme un trop grand avantage de m'avoir pour collaborateur, M. le Directeur, que tout heureux sans nul doute de découvrir en vous une amitié si vive et si nouvelle pour moi, je me suis cru, comme je me crois encore, obligé de répondre à vos desirs.

A la date du 9 octobre, je vous ai donc, à suite de la nouvelle attaque signée Loubet, adressé une nouvelle réponse, cette fois trop explicative et trop motivée, paraît-il, pour le *purisme* de M. Loubet, et où je montre sous son vrai jour le passé de cet homme à principes intermittents.

Ce passé, ainsi dévoilé et néanmoins reconnu exact par M. Loubet lui-même, me vaut encore l'honneur d'une nouvelle attaque de M. Loubet le pur.

Que dit cette fois le liquidateur judiciaire, l'amateur de réclamer outrancier ?

A des faits précis contenus dans ma lettre du 9 octobre, faits un peu trop précis pour M. Loubet, ce dernier répond en m'accusant tout d'abord d'abuser de la presse, de fatiguer l'attention publique à mon détriment (Brave ami, va !), il a ensuite l'audace de déclarer que je me livre à des intempérances de langage contre lui, m'accuse enfin de finir de perdre la notion exacte de ma situation et déclare magistralement, et avec l'autorité qu'il sait

oublies, peut croire M. Loubet, et comme le serpent de la fable, M. Loubet se retourne contre moi pour mordre la main qui a fait son possible pour l'aider à se tirer d'embarras.

Je passe, sans insister davantage, à un second argument de M. Loubet. Pour chercher à prouver que je suis devenu cléricale, M. Loubet affirme, dans sa dernière attaque, que lors du banquet de St-Chels, j'ai insisté sur des réparations effectuées, avec mon concours, aux églises. La mémoire du jeune indicateur de M. Loubet me paraît peu fidèle !

A ce banquet assistaient mon collègue et ami, le docteur Larnaudie, de nombreux maires et amis de Marcellac, de Gréalou, de la vallée de Célé et du Lot ; que M. Loubet fasse appel aux souvenirs de ces républicains et il apprendra qu'en portant un toast au maire de St-Chels, j'ai déclaré que cette commune était heureuse d'avoir à sa tête un maire sincèrement républicain, comme mon ami Pezet, maire toujours soucieux de diminuer les charges de ses administrés, et qui ne reculait devant aucune démarche ni devant aucun sacrifice pour former et soutenir, soit pour le presbytère, soit pour l'école laïque de la commune, toute nouvellement construite, des demandes de subventions que j'avais d'ailleurs été toujours très heureux d'appuyer auprès de qui de droit.

Ce n'est pas la première fois que je soutiens et j'appuie des demandes de subventions, soit pour églises, soit pour presbytères, soit pour écoles laïques. Je suis encore prêt et disposé à recommander car, que M. Loubet le pur le sache bien, c'est un véritable bonheur pour moi, lorsque je peux obtenir de grosses subventions pour des travaux communaux de ce genre. Cela permet aux communes de moins se grever de dettes, et de charges, et cela procure ensuite du travail aux ouvriers de la région.

Il y a des crédits inscrits, chaque année, aux divers budgets de l'Etat et du département, pour ces travaux. Pourquoi donc, à moins de vouloir être un représentant insouciant des besoins de ses électeurs, ne chercherai-je pas à en tirer profit dans l'intérêt même des populations rurales et urbaines de mon arrondissement, si pauvres et si écrasés par l'impôt ?

Je passe maintenant à un autre fait aussi inexactement rapporté que celui de St-Chels. Il s'agit de la fête religieuse qui eut lieu en 1902, à l'église du Chapitre à la suite des terribles événements de la Martinique.

Avec son audace habituelle et sans prendre des renseignements, M. Loubet, pour prouver encore que je suis un cléricale endurci, déclare que j'ai lancé d'office une convocation au Conseil municipal de Figeac, pour assister à une messe organisée en grande pompe par mon ami M. Delfour, curé du chapitre.

Il faut avouer que cette fois encore M. Loubet est mal servi par ses indicateurs ou par ses souvenirs.

S'il avait voulu se renseigner sûrement le liquidateur judiciaire aurait appris : 1° que la cérémonie qui a eu lieu à l'église du chapitre a été présidée par M. le Sous-Préfet de Figeac, comme elle a été présidée, dans la plupart des autres villes de France, par les Prêtres et Sous-Préfets ; 2° que c'est sur convocations de la Sous-Préfecture que tous les corps constitués, Justice, Finances, enseignement, voire même l'administration municipale et le Conseil municipal, furent invités à se rendre à cette cérémonie ; 3° que l'administration municipale, en transmettant au Conseil cette invitation, n'accomplissait que son devoir le plus strict, laissant à chacun des membres du conseil le soin d'agir suivant ses convenances ; 4° enfin, que j'étais de mon côté à Paris, avant, pendant et après la cérémonie.

Maintenant que M. Loubet me permet de rajouter un dernier mot.

Non, je ne dédaigne pas et je n'ai jamais dédaigné les purs sincères ; je les admire au contraire, trouvant que les hommes qui savent mettre d'accord tous les actes de leur vie avec leurs idées philosophiques sont malheureusement trop rares.

Mais si j'aime les purs sincères, je méprise profondément les hommes qui, se couvrant d'un faux masque de purisme de circonstance, oublient trop facilement leurs palinodies passées et malgré cela osent se coter et se présenter au public comme des modèles ou des parangons de purisme quintessencié.

A ceux-là je dis et répète : à bas les masques ! à bas les tartuffes !

A bon entendre salut

Intuite, comme toujours, de vous dire que je compte sur l'insertion intégrale de la présente réponse dans le N° de dimanche 23 octobre courant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments reconnaissants pour la large hospitalité que vous avez bien voulu m'offrir dans les colonnes de votre Journal du Lot.

L. VIVAL
Maire et député de Figeac.

Bretenoux
Congrès radical et radical-socialiste. — Il est certainement inutile de donner actuellement le résumé du congrès de Toulouse qui a donné d'excellents résultats

Nos députés et sénateurs qui assistaient en grand nombre à ce congrès, ont pu voir à l'œuvre les délégués de la France entière et tenir un compte sérieux de leurs désirs et de leurs justes revendications.

La fête donnée aux congressistes par la municipalité de Toulouse dans la grande salle des illustres, a été très brillante, il en a été de même pour celle que la direction de la Dépêche a donné le samedi soir, les musiques et orchestres avaient prêté leur concours et ont été très applaudis, aussi tous les délégués ont-ils emporté de Toulouse le meilleur souvenir.

Le Lot était représenté par les délégués dont les noms suivent :

Cocula, sénateur, Talou, conseiller général, Malvy, conseiller général, secrétaire du ministre de la marine, Daffas, conseiller général, Vieuxfrands, président du comité d'Albas, Masfrand, président du comité de Bretenoux, Lacroix, du

comité de Puybrun, Faugère, Leymarie, du comité de Souillac, Fleuret du comité de Gourdon, Tissier, chef de cabinet du ministre de la marine, du comité de Vayrac, Paul Degouy, rédacteur à la Justice.

Ces délégués s'étaient réunis pour nommer leurs délégués auprès du comité exécutif, le département du Lot ayant droit à quatre délégués, ont été nommés à l'unanimité :

Cocula, Talou, Malvy et Paul Degouy. Les citoyens Cocula et Malvy représentent l'arrondissement de Gourdon ; Talou, l'arrondissement de Cahors, et Paul Degouy, celui de Figeac.

Les comités qui auront des demandes à faire, n'auront qu'à s'adresser directement à leur délégué d'arrondissement chargé de présenter leurs réclamations auprès du comité exécutif.

Puybrun

NOTRE RÉPONSE

AU MAIRE DE PUYBRUN

La querelle soulevée par M. Paul Vital, maire de Puybrun, nous aurait laissé parfaitement indifférent, si ce maire s'était contenté de nous écrire une lettre ordinaire de rectification.

Mais ce maire menace : il adresse rapport sur rapport à la Sous-Préfecture, il déclare à qui veut l'entendre que cette affaire coûtera cher au correspondant du Journal du Lot, car il écrit, après avoir essayé de se justifier, cette phrase comminatoire que personnellement nous tenons à relever.

Il me suffit d'avoir établi la vérité qui serait certifiée au besoin par les quatre témoins assistant au mariage et aussi par les mariés eux-mêmes, laissant à vos lecteurs et à vous-même le soin d'apprécier, tout en réservant d'autre part, telle façon de procéder qui pourra me convenir.

C'est du Fracasse tout pur et cela a signifié rien : que le maire jusqu'ici bafoué par le Comité radical de Puybrun se soit senti atteint dans sa dignité d'administrateur, cela s'explique ; mais il y a façon de s'expliquer.

Or, puisque M. le maire de Puybrun a voulu rompre les chiens et nous obliger à prendre l'affaire en main, nous allons montrer à M. le maire que notre correspondant avait raison dans ses critiques et que M. le maire avait tort dans sa défense et surtout était... maladroite dans ses menaces.

M. le maire nous menace de la justice : il n'hésiterait pas, à nous traduire en Cour d'Assises, — car c'est de la Cour d'Assises que sa haute dignité relève, — il écrit à cet effet au sous-préfet de Figeac, et il appelle à son secours un de ses parents qui serait quelque chose dans un tribunal.

M. Vital, pourra-t-il prouver, que le maire de Puybrun est sans reproches ? — « Le maire, c'est moi » dit M. Vital, aux contribuables de Puybrun : nous répondons : C'est vrai : mais vous n'êtes rien, si vous n'exécutez pas la loi.

Or Monsieur le maire, vous n'avez pas exécuté la loi.

Il s'agit, n'est-ce pas, d'un certificat de mariage, que le maire d'une commune doit délivrer à l'issue de la cérémonie aux conjoints pour servir au mariage religieux.

En effet, vous en avez délivré un : le curé de Puybrun a refusé de recevoir ce certificat, qui, à son avis, n'était pas régulier.

Les conjoints se rendirent chez vous, vous réclamèrent un certificat régulier : vous avez refusé de le délivrer.

Voilà tout ce que notre correspondant vous avait reproché : et vous, vous répondez : « J'ai délivré à l'issue du mariage civil, avant que la noce ait quitté la mairie un certificat en la forme légale et HABITUELLE. »

Nous ne savons, Monsieur le Maire, si vous comprenez en général les mots dont vous vous servez ; mais, ou vous employez des mots sans les comprendre, ou vous êtes un malin et vous voulez nous jeter de la poudre aux yeux.

Que signifie donc ce mot de « habituelle » qui se trouve encore dans votre rapport à la sous-préfecture et que la loi a laissé passer sans observation.

Où que signifie ce mot ? C'est que si c'est dans vos habitudes de donner un certificat identique à celui du 1^{er} octobre, eh bien, vous n'en avez jamais délivré aucun de régulier, de légal.

En effet le décret du 9 décembre 1810 et la circulaire ministérielle du 3 août 1848 portent :

Les ministres d'un culte quelconque, devant lesquels on se présente pour faire bénir un mariage, doivent exiger la remise d'un certificat constatant la célébration civile.

Ce certificat est délivré par l'officier de l'état-civil. Il énonce le jour, l'heure et le lieu du mariage, le fonctionnaire qui l'a célébré, et les noms, prénoms, professions et domiciles des époux. Il est fait sur papier timbré.

Or, comment est conçu votre certificat :

Du premier octobre 1904, à 9 heures du matin, acte de mariage de G... Henri et Marie D...

Puybrun, le 1^{er} octobre 1904, Le maire, VITAL. (Gachet de la mairie)

Et le certificat est fait sur papier libre.

Mais passons, le fait grave n'est pas encore celui-là. Nous y arrivons.

D'abord nous tenons à vous déclarer, monsieur le maire, que nous n'aimons pas à sophistiquer, c'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas à la réfutation que vous tentez de faire de l'accusation portée contre vous par le correspondant du Journal du Lot : nous répétons l'accusation :

Vous avez refusé de délivrer un certificat de mariage aux conjoints, G... et D...

Et nous en avons pour preuve la déclaration que voici :

« Nous soussignés, déclarons avoir demandé avec instances à l'officier de l'état-civil de Puybrun (Lot), le certificat en bonne forme, requis pour le mariage religieux... »

Nous attestons que devant témoins l'officier de l'état civil a toujours énergiquement et sans motif, refusé de nous délivrer le dit certificat de forme légale SUR PAPIER TIMBRÉ.

Puybrun le 1^{er} octobre 1904. Signé Granlat et Destie.

Monsieur le maire, voilà ce qui fait tout le débat. Vous avez refusé de délivrer le certificat sur papier timbré.

Que répondez-vous à cela ? « Qu'un ecclésiastique avait convenu que votre certificat était irrégulier et de refuser pour ce motif son ministère ? »

Avouez que votre réponse est assez naïve et ressemble fort à celle que font les enfants qui parlent à leur père, d'un maître qui les a punis : « Mais papa, il m'en veut ! »

Non monsieur le maire...aire ce n'est pas sérieux.

Vous aviez un droit : celui de refuser le certificat sur papier libre ; vous aviez un devoir : celui de donner ce certificat sur papier timbré.

Ce n'est pas votre habitude de faire ainsi, dites-vous encore : bien, il faudra prendre cette habitude.

Nous savons en effet, que dans beaucoup de communes les maires délivrent des certificats sur papier libre, en dépit de la loi au préjudice du trésor ; mais, c'est la première fois qu'un maire refuse de délivrer un certificat sur papier timbré.

Donc, l'administration préfectorale a un devoir : celui de sanctionner votre attitude ; l'administration de l'enregistrement, a également un devoir : celui de vérifier les certificats.

Ceci nous le demandons ; vous nous avez menacé, vous auriez presque injurié : il faut que l'affaire aie son cours.

Nous ne cessons de protester contre votre attitude, et nous saurons exiger le respect de la loi.

Ce n'est pas parce que vous irez parfois, vous l'ex-orléaniste que la grâce républicaine a touché sur le tard, faire courbette à la sous-préfecture, ou à la préfecture ; ce n'est pas parce que l'un de vos proches occupera une situation supérieure dans la magistrature, et que vantard, vous vous flattez de cette parenté ; ce n'est pas parce que vous aurez le toupet, Monsieur le maire, de traiter de nouveaux convertis à la République les membres du comité radical de Puybrun, oubliant que vous seul avez été et êtes un parfait réactionnaire de marque ; non, ce ne sont pas tous ces motifs, pas plus que votre haute intelligence qui pourront vous mettre impunément à l'abri de la loi.

Nous appelons spécialement l'attention des chefs des administrations compétentes, sur cette affaire ; nous demandons qu'une enquête soit faite.

Et sachez-le, si le fait, nous saurons l'exiger.

Louis BONNET.

Mise au point. — Pour la première fois que nous avons l'honneur, après plus de deux ans d'attaques directes, avec faits précis à l'appui, de recevoir une réponse de M. le maire de Puybrun, réponse qui voudrait être une rectification nous pouvons laisser cemaire, digne de Tarascon, s'appliquer le mot du héros de Corneille :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Ah ! oui M. le maire, votre réponse est une perle digne d'être échangée.

Mais cette question étant vidée et tout tremblant encore des menaces Tartarinesques que vous nous adressez, nous revenons au début de votre prétendue rectification et qu'y trouvons-nous ? Tout d'abord que nous sommes de nouveaux convertis à la République ; c'est pourtant vrai M. le maire, personne au Comité radical-socialiste, n'a l'âge de Mathusalem, personne parmi nous n'a été sans culotte en 1792, mais nous avons avec nous ces vétérans octogénaires de la Démocratie, vieux lutteurs de 48 et de l'Empire, qui pourraient vous donner des leçons de fidélité aux principes à vous, girouette politique qui tournez à tous les vents.

Nos articles vous font rire, dites-vous, mais en tout cas ils vous font rire jaune et il n'y a qu'à vous voir le dimanche pour bien s'en convaincre, vous savez qu'ils sont touchés au coin de la vérité et que les attaques personnelles, attaques à la vie privée, ne sont point les nôtres, la meilleure des preuves, M. le maire, c'est que malgré nos invitations à nous répondre vous vous êtes toujours tenu coi et pour cause.

Vous nous reprochez de garder l'anonymat ; vous paraissez ignorer à plaisir que au Comité R. S. nous ne sommes point un, mais une collectivité et qu'en toutes circonstances (de moi est toujours haïssable) ; vous pourriez d'ailleurs méditer sur cette modestie qui n'est point la vôtre.

Au reste, certains parmi nous se sont fait connaître le cas échéant et vous n'ignorez pas que le jour venu, comme tout journal qui se respecte, le Journal du Lot se fera un plaisir de vous communiquer le nom des auteurs d'entre-filets en même temps qu'il insérera avec le plus grand plaisir, toutes vos réponses qui se seront pourtant bien fait désirer.

Vous trouverez d'ailleurs une nouvelle occasion d'épancher votre verve après un futur entrefilet de dimanche prochain.

Un Comitard.

Aynac

Lettre ouverte à M. le Curé d'Aynac

MONSIEUR LE CURÉ,

Est-il vrai que la Fabrique d'Aynac a dû payer, il y a quelques années les vitraux de l'église dont l'achat fut ordonné par Madame la marquise de Turanne, avec promesse de paiement.

On le chuchote dans Aynac, certaines personnes osent même l'affirmer. Si cela est vrai, comment se fait-il que vous consentiez à de telles choses ?

Cette fabrique, qu'on dit si pauvre,

pourquoi l'obliger à de telles dépenses ? N'importe qui, serait généreux de la sorte.

Votre amour de l'art, votre juste désir de voir l'église belle, vous font accepter avec plaisir les dons des personnes généreuses ; tout le monde en ferait autant.

Mais pourquoi n'avez-vous pas prié poliment Madame la marquise de payer sa commande ?

Peut-être vous l'avez fait mais vous n'avez pas voulu insister pour ne pas être privé, comme certains de vos prédécesseurs, du parc et de ses agréments et de l'honneur de partager quelquefois la table des châtellains.

Voilà ce que l'on suppose.

Est-on dans le vrai ?

Lisons-nous votre justification, ou votre silence nous donnera-t-il raison.

Madame Vayssières n'a pas fait comme cela ; elle a commandé la chaire et les fonts baptismaux et ses commandes n'ont nullement grévé le budget de la pauvre Fabrique.

Un curieux.

L'action libérale populaire (suite).

Messieurs les réactionnaires vous devenez par trop fanfarons, vous nous lancez des bravades qui ne nous intimident guère ; vous nous jetez à la face que l'habileté, l'honnêteté, et la franchise sont les seules causes de votre réussite ; on croirait peut-être de vos prouesses si l'on n'avait eu depuis bien longtemps le loisir de contempler les belles œuvres de vos candidats pour voir que toutes vos louanges ne sont que des fumisteries.

Dans leurs professions de foi qui sont à peu près les mêmes M. Lacarrière et M. Ferrand nous proclament qu'en se présentant comme candidats au Conseil d'arrondissement, ils n'ont agi que sur les instances des délégués de l'action libérale : pauvres gens, ça devait leur faire bien de la peine eux qui sont si modestes.

Allons, messieurs, pas tant de flagorneries, on vous connaît depuis déjà bien longtemps et il n'est pas utile de vous intimer candidats des catholiques et des patriotes pour qu'on sache que vous êtes tout dévoués à la calotte et à Rome, car vous voulez dites vous, une République modérée mais c'est une République gouvernée par le Pape qui ferait votre affaire.

Vous vous affichez également libéraux et progressistes et vous voudriez le progrès comme avant 1793 dans ce bon vieux temps où le paysan était réduit à la misère par les exigences de son seigneur qui le traitait en esclave.

Quant vous osez parler de Liberté, votre conscience ne se révolte-t-elle pas, car vous ne prononcez ce nom sacré que pour tromper les électeurs.

M. Ferrand, lui, nous annonce majestueusement qu'il a servi la République pendant 27 ans, il parle comme si l'on ne savait pas qu'il a été tout le temps le plus enragé partisan de la réaction.

Vous critiquez la loi de 2 ans parce que le fils du riche ne sera pas plus privilégié que celui du pauvre et que ses loups ne le dispenseront nullement du service militaire. Vous ne voulez pas de l'impôt sur le revenu parce qu'il vous atteindrait et que par ce moyen le pauvre pourrait être allégé d'une partie de ses charges.

Et après tant de belles manifestations vous osez vous fâcher parce qu'on vous appelle les candidats des riches.

Vous avez encore un rude toupet. (A suivre) Maxime MALGUIGNÉ.

Incurie municipale. — Nos Conseillers municipaux ayant entendu dire ou ayant compris qu'ils ne pouvaient absolument rien auprès des pouvoirs publics sans le concours de notre Comité républicain, ont trouvé un bon moyen d'aplanir cette difficulté. Plutôt que de se courber devant notre association, et pour ne pas essayer de refus, ils ne demandent rien.

Voilà la manière avec laquelle notre Conseil s'acquittera de son mandat ; les électeurs peuvent se flatter de leur vote ; il faut espérer qu'ils s'en rappelleront, mais en attendant, on est vraiment à plaindre de végéter sous une telle administration.

Un Comitard.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Mœurs d'apaches. — Depuis quel temps certains courageux matamores, de nos causses, se permettent d'envoyer des lettres de menace — anonymes bien entendu — aux jeunes gens du voisinage plus heureux, dit-on, dans les questions de cœur.

Ces hardis chevaliers de l'ombre, ces fiers escogriffes sont peut-être habitués à voir tout trembler chez eux et tout le monde obéir au doigt, dans un certain milieu ; mais qu'ils nous permettent un bon conseil : « qu'ils n'essaient jamais de passer de la parole aux actes, il pourrait leur en cuire. »

Qu'ils musellent leurs créatures, qu'ils battonnent leurs gens, c'est possible ; mais que ces tristes sires sachent rester tranquilles, ou gare !

Carlnet

Nécrologie. — Une foule nombreuse autant que recueillie, accompagnait, dimanche, à sa demeure dernière, un de nos compatriotes qu'une attaque d'apoplexie foudroyante avait brutalement enlevé à l'affection des siens et à l'estime de tous ses concitoyens.

Peu amateur de réclame, le brave Delpech Basile, qui se montra toujours un viticulteur intelligent et éclairé autant que ferme républicain, coula des jours heureux et tranquilles au milieu de ses vignobles où la commission d'agriculture s'en fut le trouver récemment pour le récompenser.

Au démocrate sincère, à l'ami sûr et fidèle, à l'homme honnête, modeste et bon qui disparaît, nous adressons un dernier adieu et un souvenir ému et à toute sa famille éplorée, nous plus sympathiques condoléances.

Salviac

Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire du 20 a été fort

belle et les marchés bien approvisionnés.

Les bœufs gras se sont bien vendus, les transactions sur les bœufs de travail et les veaux, ont été plus nombreuses que dans les foires des localités avoisinantes.

Les moutons gras ont été enlevés en un clin d'œil, beaucoup de jeunes moutons pour l'élevage ont trouvé preneurs.

La halle aux grains était bien pourvue, en noix surtout.

Voici les cours pratiqués : Blé, 18 à 19 fr. l'hectolitre ; Mais, 15 à 16 fr. l'hect. ; Noix, 13 à 14 fr. l'hect. Beaucoup de volaille vendue à 1 fr. 20 le kilog.

Gibier assez abondant vendu aux prix suivants : Lièvres, 4 fr. 50 à 5 fr. pièce ; Levraut, 3 à 4 fr. ; Perdreaux rouges, 1 fr. 75 ; Perdreaux gris, 1 fr. 40. Pas d'accident ni incident à signaler.

Marchés aux Prunes

Castelmoron (Lot-et-Garonne), 20 octobre. — Apport 1.600 quintaux en qualité supérieure ; vente très active ; hausse sur les petits fruits, voici les cours pratiqués : Les 34/36 fruits au demi-kilo, 95 à 100 francs ; 40/44, de 75 à 80 francs ; 50/54, de 40 à 45 francs ; 60/64, de 26 à 28 francs ; 70/74, de 20 à 22 francs ; 80/84 de 17 à 18 francs ; 90/94 de 15 à 16 fr. ; 100/104, de 12 à 14 francs, le tout les 50 kilos.

Bulletin Financier

La séance a été des plus calmes ; il ne s'est fait que fort peu d'affaires aussi retrouvons-nous la cote à peu près sans changement sur la clôture précédente ; signaux cependant des mouvements dans l'un et l'autre sens sur les ventes Portugaises et Russes.

Le 3 % cote 98,02 au lieu de 98,05. Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 608 ; le Crédit Foncier à 734 ; le Crédit Lyonnais à 1,140 et la Société Générale à 625,50.

Nos Chemins n'ont pas varié ; le Lyon à 1.374 ; le Nord à 1.703 et l'Orléans à 1.405.

Le Suez a baissé de 15 fr. à 4.435. L'Extérieure clôture à 87,50 ; l'Italien à 103,95.

Le Portugais baisse à 63,80. Le Russe Consolidé s'élève à 92,90 ; le 3 % 1891 à 76,90. Le Turc cote 86,45 ; la Banque Ottomane, 594.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE GAMBETTA DE CAHORS

Le public est prévenu que le JEUDI 27 OCTOBRE 1904, il sera procédé, A DEUX HEURES DE L'APRÈS-MIDI, dans une des salles du Lycée à l'adjudication des fournitures ci-après pour l'année 1905.

Pain
Viande
Vin
Lait
Article d'épicerie
Articles de charcuterie
Bois de chauffage
Houille
Œufs

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée, tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissionnaires établis sur papier timbré de 0,60 centimes, devront être renfermés sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposées à l'Economat le mercredi 26 octobre, avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat, le jeudi 20 octobre, avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Les soumissionnaires devront déposer leur cautionnement entre les mains de M. l'Economat ; ce cautionnement, dont le récépissé doit accompagner la soumission, sera remboursé aussitôt après l'adjudication, aux soumissionnaires évincés.

Cahors, le 5 octobre 1904.

Le Proviseur du Lycée,
L. GAZEL.

Vu :
L'Inspecteur d'Académie,
ROQUES.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
PORFÈVRE CHRISTOFLE

AVIS

M. Ménage, liquidateur des biens de la congrégation dissoute des Capucins donnerait à bail, ensemble ou séparément, le jardin, l'établissement et les dépendances du couvent de Cahors.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^r Sautel avoué à Cahors, son mandataire.

LA HERNIE GUÉRIE

par le Bandage Electro-Médical

Toutes les Hernies sont guéries sans opérations et sans souffrances grâce à la nouvelle découverte des Docteurs MARIE FRÈRES, les plus grands spécialistes de Paris. Nous ne comptons plus les merveilleuses guérisons obtenues par le Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui, savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et amène la guérison sans gêne ni fatigue.

D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser les Docteurs MARIE FRÈRES de leur humanitaire dévouement. Prenons au hasard quelques-unes de ces guérisons si rapidement et si agréablement obtenues :

J. DAVID, 46, Rue Beaubron, Saint-Etienne (Loire), âgé de 75 ans, guéri d'une Hernie plus grosse que le poing en 4 mois.

J. M. PIIOT, cultivateur, à Eymieux, commune de Chagnon (Loire), âgé de 71 ans, guéri en quelques mois d'une Hernie grosse comme un œuf et qu'il avait depuis 2 ans.

Mme GUILLET, à Fontenas, par le Bois d'Oingt (Rhône), guérie en quelques mois ainsi que deux dames amies.

Le Fils de M. DUREUX, Employé à la gare de Saint-Chamond, guéri en 4 mois d'une Hernie à gauche.

Ces magnifiques résultats obtenus sans fatigue et sans souffrances n'ont pas besoin de commentaires. Aussi n'achetez plus de Bandages, avant d'être venu constater par vous-même les bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical des Docteurs

Chronique agricole

UN EXEMPLE A IMITER

Résultats de l'emploi judicieux des engrais en petite culture.

On donne souvent pour excuse à la lente vulgarisation des engrais chimiques leurs prix relativement élevés ; les petits cultivateurs surtout hésitent à faire des dépenses dont le remboursement leur semble au moins problématique, et bien peu suivent l'exemple donné dans les régions de culture intensive, par des fermiers ou des propriétaires plus favorisés de la fortune, mais aussi plus habiles. « Nous reconnaissons bien que les engrais sont utiles, nous dit-on souvent, mais nous n'avons pas d'argent pour en acheter. »

Or, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer, ces jours derniers, en Champagne, un tout petit cultivateur — il ne cultive que 10 hectares — qui n'a pas craint d'emprunter, pour donner à ses terres les fumures dont elles ont besoin, et les résultats auxquels il est arrivé suffiront, nous l'espérons, pour convaincre les plus incrédules que l'argent employé à payer les engrais est de l'argent placé à gros intérêts.

L. B. travaillait, avant de partir au

régiment, avec ses parents qui exploitaient, suivant les anciennes traditions champenoises, 10 hectares environ de mauvaises terres crayeuses, dans la commune de B., de ces terres qui se vendent cinq francs l'arpent avec un lièvre dessus (Risler, *Géologie agricole*), et nous ne surprendrions personne en disant qu'ils arrivaient à peine à joindre les deux bouts ; ils nourrissaient une vache atteinte de cachexie et un cheval pour les labours. Le séjour du jeune soldat au régiment lui fut profitable, et, dès son retour, il entreprit de modifier les anciennes habitudes paternelles et, tout spécialement d'employer les engrais dont on s'était jusqu'alors soigneusement abstenu. Aidé par les conseils de son distingué professeur d'agriculture et soutenu par l'exemple de l'instituteur du village, il sut choisir les formules convenables, mais, dépourvu d'argent, il dut aussi emprunter la somme nécessaire à l'achat des matières fertilisantes. L'année lui fut favorable, et, grâce à l'effet produit par des engrais bien choisis, il put rembourser, dès la récolte, l'emprunt qu'il avait dû faire, tout en mettant de côté une somme importante ; la deuxième année fut encore meilleure et vint augmenter les réserves ; la troisième qui

est 1904, est moins bonne, mais elle ajoute encore sa part aux bénéfices de notre hardi novateur, qui se trouve, à l'heure actuelle, possesseur d'un petit capital dont les plus-values produites par l'emploi des engrais chimiques ont fait tous les frais.

Sur ces terres crayeuses, la potasse est indispensable ; on la donne au blé et à l'orge sous forme de chlorure de potassium, à raison de 200 kgs par hectare, complétée par du superphosphate et des engrais azotés, elle assure la végétation du blé qui ne réussissait pas avant sur le domaine. L. B. récolte, année moyenne, 450 à 475 boisseaux de blé dans les mêmes terres d'où son père n'en pouvait tirer que 45 ; le chlorure de potassium, qu'il applique aux orges, agit surtout sur les foins qui viennent après, et l'on nourrit maintenant 2 vaches et un cheval, dont le fumier est réservé pour les légumes, pommes de terre ou betteraves. Une partie des pailles est vendue ou mieux échangée contre du fumier venant de la vallée, c'est-à-dire plus riche en potasse, de telle sorte que toutes les cultures reçoivent des engrais potassiques, sans lesquels il serait impossible de vouloir obtenir en Champagne des récoltes rémunératrices.

L'exemple de L. B. est si remarquable qu'il est imité par ses concitoyens, et c'est la meilleure preuve qu'on puisse donner du succès. Ses débuts dans l'emploi des engrais chimiques avaient été ridiculisés, mais, devant les résultats obtenus, les plus incrédules se sont convertis, et, chaque année, aux semailles, L. B. donne des consultations, d'autant mieux écoutées qu'il se charge lui-même à titre de propagande, de mélanger et de semer les engrais suivant les proportions convenant aux terres et aux cultures. Ses observations ont établi la nécessité de donner toujours des engrais complets, afin de fournir à toutes les plantes les trois éléments : potasse, acide phosphorique et azote, dont elles ont toujours besoin en Champagne.

Il est à souhaiter que cet excellent cultivateur trouve de nombreux imitateurs ; le progrès agricole y gagnerait beaucoup. A. C.

BANDES ADRESSES à faire chez soi, dans tous pays. Travail suivi bien payé. Ecrire **Comptoir**, 23, rue St-Sabin, Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

BOURGOT DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D' GELIS contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 68

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISEME
MIMI-PRINTEMPS

VI

La Nuit des Noces

Il est inutile de répéter tout ce que pensèrent les deux époux durant le trajet. On traversa Villeneuve profondément calme, puis Crosne, puis Yerres et enfin vers deux heures et demie à trois heures du matin, la voiture s'arrêta entre Yerres et Brunoy au lieu dit les *Camaldules*, devant une grille qui donnait accès à une fort belle propriété, au moins à en juger par l'apparence.

Le banquier sauta le premier à terre, dit quelques mots à Eustache qui sonna, puis présenta la main à sa femme.

On était arrivé.

Moins d'un quart d'heure après, les deux époux étaient au salon en face l'un de l'autre et réunis.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

Thomas Rupert disait :

— Vous plaît-il de manger quelque chose ? Les ordres sont donnés.

— Non, dit Lucienne, j'ai hâte d'être seule, je n'ai pas faim.

— Fort bien, la chambre de madame est préparée et mademoiselle Rose va vous y conduire.

Il sortit, et, un instant après, Rose entra.

Lucienne avait à peine eu le temps de se reconnaître.

— La chambre de madame est prête, dit-elle.

— Ah ! tant mieux.

— Puis se reprenant :

— Et monsieur ?

— Monsieur ! fit Rose avec un air ingénu.

Lucienne n'insista pas.

— Montrez-moi le chemin, dit-elle.

Rose prit un flambeau et précéda sa maîtresse.

On traversa un vestibule, on gravit un étage par un superbe escalier, et enfin Lucienne entra dans une magnifique chambre à coucher où un parfum exquis la surprit dès le palier.

Un feu joyeux brillait dans l'âtre, et des rideaux blancs à jour sur des rideaux rose tendre cachaient un lit que l'on devinait moelleux et chaud.

Un tapis épais couvrait le parquet de la chambre. Tous les sièges, en soie rose, invitaient à s'asseoir.

Les rideaux des fenêtres, de teintes

semblables à ceux du lit, étaient tous blancs et dentelés, peut-être même en dentelle véritable, Thomas Rupert était parfois un peu gourmet, sur un fond de soie rose de qualité supérieure.

Je ne vous parlerai pas de la garniture de cheminée, de la toilette avec sa glace ovale entourée de véritable dentelle de Flandre, du plus haut prix, et des accessoires que quelques billets de mille francs n'auraient pas payés.

Lucienne, éblouie et heureuse comme toute fille d'Eve qui sent à sa portée le luxe, la toilette et le confortable, se prit avec Rose à examiner toutes ces belles choses.

De fait, c'était splendide.

Elle touchait à tout comme un enfant et Rose faisait comme elle.

— Que c'est beau ! faisait-elle.

Elle ouvrit tous les meubles, elle visita la lingerie, la toilette, bien entendu ; elle mira à la lumière le luisant de l'or sur la porcelaine, elle admira les dessins fait exprès, s'il vous plaît, et non semblables, elle froissa dans ses petites mains de femme, la soie des tentures, elle éprouva le besoin de s'asseoir sur chacun des sièges, riant d'être seule avec Rose, puis enfin, lasse d'admirer, elle songea à se coucher.

— Oh ! le bean et somptueux lit !

Mais comme il est grand !

— Dame ! fit Rose, pour deux.

Ce pour deux rendit Lucienne à elle-même

C'était donc vrai. Elle était mariée.

Tout ce qui frappait ses yeux n'était qu'un rêve doré. Elle était Mme Rupert de par la loi et de par Dieu.

Comme un voile sombre s'abattit sur ses yeux.

Tout à l'heure, le banquier, cet homme qu'elle n'aimait pas, qu'elle craignait malgré ses bontés, allait venir demander le bénéfice de ses droits.

Oh ! non. Il le lui avait promis.

Cependant, un certain trouble la gagnait. Elle laissa enlever sa coiffure, son voile, ses accessoires, puis elle dit à Rose :

— Où couchez-vous, Rose ?

— Dans une petite pièce au-dessus, madame.

— Comment pourrai-je vous appeler ?

— Oh ! monsieur a songé à tout.

— En vérité ?

— Oui, il y a une sonnette au mur, là, au milieu du lit, qui communique à ma chambre.

— Très bien, fit Lucienne rassurée maintenant, Rose, je vous engage à aller vous coucher.

— Mais madame n'est pas déshabillée.

— Sans doute, je me déshabillerai seule.

— Monsieur m'a recommandé...

— Quoi donc ?

— De ne pas quitter madame avant qu'elle soit couchée.

— Ah !... restez donc.

Tout à coup Lucienne voyait clair. Thomas Rupert pouvait venir lorsqu'elle serait sans défense.

Un combat se livrait en elle.

Elle voulait savoir ; après tout, elle était brave.

— Rose, dit-elle, vous êtes une bonne fille que j'aime bien. Voulez-vous me prouver votre affection ?

— Oh ! oui, madame.

— Allez à votre chambre et laissez-moi.

— Mais, madame...

— Je l'ordonne...

— J'obéis.

Et Rose ouvrit la porte et remonta prestement un étage, heureuse au fond d'esquiver une scène.

Lucienne, restée seule, alla devant la glace et se regarda en face. Elle sourit à son image d'un air satisfait.

Oui, elle était belle, mais elle était résolue aussi, et c'était surtout cela qu'elle avait voulu voir.

Puis, se retournant vers le lit comme si le danger était là, elle y marcha d'un pas assuré.

Le lit était immaculé, vierge comme elle, et personne n'y avait jamais couché.

Elle écarta les rideaux, regarda les

reflets à travers la soie rose, et, presque joyeuse, elle se dit :

— Oh ! je vais bien dormir dans ce beau lit.

Un pas sur le parquet qui craqua la fit retourner.

Thomas Rupert, son mari, était devant elle.

Elle allait pousser un cri, elle s'arrêta.

Puis, après un instant de silence, elle dit simplement :

— Par quelle porte êtes-vous entré, monsieur ?

— Par celle qui conduit au bonheur, chère Lucienne.

— Je ne comprends pas, monsieur ; il y a la porte de la chambre...

— Et celle de la mienne, masquée dans la tapisserie. Le bruit de mes pas a été assourdi par le tapis, il n'y a donc rien de merveilleux dans mon apparition.

— Rien, en effet, répondit Lucienne.

— Ceci n'est peut-être pas galant, fit le banquier.

— En quoi donc ?

— Le merveilleux... enfin, passons ; nous ne sommes pas ici pour faire de l'esprit et des calembours.

— Non, dit Lucienne, je suis ici pour dormir, et je ne m'explique pas votre présence.

— Vraiment ?

(A suivre.)

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

II PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS